

## ARRÊTÉ D'ANNULATION N° AN00720191114325

Le président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale,

Vu la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 12, 13, 14, 23 et 41.

Vu les déclarations de créations et vacances d'emplois de catégorie A,B,C transmises par les collectivités et les établissements énumérés à l'article 2 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, au Centre de Gestion dans le ressort duquel ils se trouvent,

### ARRÊTE

#### **Article 1 :**

Les déclarations de création et de vacances d'emploi de catégorie A,B et C sont arrêtées conformément au document ci-annexé qui comporte 3 déclarations annulées

#### **Article 2 :**

Ampliation du présent arrêté est adressé à Monsieur le Sous-Préfet de LARGENTIÈRE

Transmis

Au représentant de l'état

La description des postes à pourvoir est consultable sur le site <http://www.emploi-territorial.fr> rubrique «Publicité des arrêtés»

À Lachapelle s/s Aubenas le 14 novembre 2019

Monsieur Jean-Roger DURAND  
LE PRESIDENT

Le Centre de Gestion assure la publicité par affichage dans ses locaux pendant les horaires d'ouverture

N° de déclaration	Grade	Intitulé du poste	Motif d'annulation	Temps de travail	Collectivité	Poste à pourvoir le	N° du précédent arrêté
V00717043293001	Adjoint technique territorial	Chauffeur(se) Ripeur(se) 17H30 hebdomadaire <a href="#">Plus de détail</a>	Renonciation définitive	Temps non complet	CDC ARDECHE RHONE COIRON 07350 CRUAS	01/07/2017	00720170620840
V00719095156001	Educateur de jeunes enfants de 2ème classe	Directeur(trice) Adjoint(e) du multi accueil intercommunal - Meysse <a href="#">Plus de détail</a>	Erreur matérielle (doublon)	Temps complet	CDC ARDECHE RHONE COIRON 07350 CRUAS	01/01/2020	00720191023701
V00719108143001	Agent de maîtrise	un(e) technicien(ne) en charge des déchets <a href="#">Plus de détail</a>	Le grade ne convient pas	Temps complet	CDC ARDECHE RHONE COIRON 07350 CRUAS	01/01/2020	00720191023701